MOBI'LAB De l'idée à la création

Un accompagnement des Fablabs de Chambéry et de Shawinigan (Québec)

Appel à projets 2023-2024



Juin 2023













EN RESUME

La Ville de Chambéry et la Ville de Shawinigan au Québec entretiennent des relations de coopération depuis 2016 dans le domaine de la culture, de la jeunesse et de l'entrepreneuriat. Dans ce cadre, grâce au soutien du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée (FFQCD) 2022-2024 les deux villes partenaires ont souhaité lancé le projet MOBI'LAB qui mobilisent leurs deux fablabs : ces ateliers mettant à la disposition du public des outils de fabrication d'objets assistée par ordinateur.

A ceux qui ont une idée de développer un capteur de Co2, un jeu en bois pour enfants ou encore un dispositif culturel interactif, ce projet leur permettra de vivre une expérience unique au Québec et un accompagnement à l'année à Chambéry pour faire avancer leurs projets innovants et créatifs qui nécessitent encore une phase d'expérimentation.

Cet appel à projet s'adresse à tous, qu'ils soient entrepreneurs débutants, artistes, étudiants ou jeunes en insertion. Il s'adresse à tous ceux qui ont un projet qui nécessite la mise à disposition d'outils disponible dans un fablab et quel que soit le domaine (arts, design, artisanat, développement de produit ou technologie...). Quatre places sont disponibles pour cette première année.

Les lauréats bénéficieront ainsi :

- D'un séjour au Québec, début novembre 2023, pour formaliser le concept, l'idée et le prototype du projet au sein du fablab du DigiHub de Shawinigan.
- D'un accompagnement toute l'année au Fablab de Chambéry pour déterminer la faisabilité technique du projet sur les machines disponibles
- De la mise à disposition du matériel nécessaire pour mettre en œuvre une maquette ou un prototype (à hauteur de 400 €)

4 projets en France et 4 projets au Québec seront retenus pour participer au programme. Ils seront mis en relation dès le démarrage pour créer des binômes permettant des échanges à distance et plus tard dans les deux pays.

La Dynamo accompagne depuis 2021 des programmes pour les jeunes NEETs (sans emploi, sans formation, hors d'un parcours d'étude) avec le numérique comme levier. Ces dispositifs de remobilisation de compétences par le projet et le « faire » ont démontré l'intérêt d'offrir aux jeunes cette possibilité de tremplin d'insertion, par des résultats positifs. Cet appel à projet leur est également ouvert, sans conditions de statut.



LES MODALITES

ELIGIBILITE

Il s'adresse à tous ceux qui ont un projet à mettre en œuvre, et quel que soit le domaine (arts, design, artisanat, développement de produit ou technologie...). Il vise à soutenir et accompagner des projets innovants et créatifs, techniquement non aboutis et qui nécessitent encore une phase d'expérimentation, d'exploration. Des projets dont le process, la fabrication reposent sur les outils disponibles au Fablab et les ressources existantes au sein de son réseau de partenaires. Les étapes de réalisation du projet se feront tout au long du dispositif. Le prototype ou process pourra être testé auprès d'usagers potentiels.

Tout profil est éligible à l'appel à projets sous condition d'être majeur, quel que soit l'avancée du projet et le statut juridique du porteur (existant ou non). Le porteur peut déposer un projet en Collectif. L'appel à projets vise prioritairement des jeunes en développement, ou ayant un projet professionnel de fabrication de prototypes ou optimisation de process en utilisant les équipements du FabLab. Les porteurs sont volontaires pour apprendre par soi-même et avec l'aide des autres, et contribuer à une aventure humaine collective au service de son projet personnel.

Le projet devra avoir des perspectives de développement entrepreneurial ou être créé dans le cadre d'une production artisanale, artistique (innovation dans le process de production de création, spectacle, expo...).



LA RESIDENCE

Le projet déposé permet de bénéficier d'une **résidence MOBI'LAB** de septembre 2023 à juin 2024.

1. Une participation de 400€ TTC maximum par projet (la Ville de Chambéry se réserve le droit de varier la participation selon la dimension du projet proposé), destinée à contribuer à l'achat de matériaux ou petit équipement permettant le développement de celui-ci.

2. Un séjour d'échange professionnel à Shawinigan (Québec), tous frais compris

- des ateliers au DigiHub avec des espaces de travail adaptés, des machines et matériaux
- des rencontres professionnelles
- des découvertes culturelles
- un suivi du projet

3. Un espace et des outils de travail dans le FabLab de Chambéry

- un accès aux espaces de travail adaptés
- un accès aux outils du Fablab
- un accès à la programmation ordinaires (ateliers, formations, rencontres...)
- un accès à des matériaux de récupération auprès de nos partenaires du seconde main
- une adhésion valable 12 mois

4. Un accompagnement sur mesure

- un accompagnement et suivi par l'équipe du FabLab
- une ouverture avec les professionnels en réseau
- un accompagnement de nos partenaires pour une structuration du projet (entretien, conseils ; communication,), notamment l'incubateur Savoie Technolac CGLE.

5. Un parrainage/binôme franco-québecois

Une mise en relation avec un participant au dispositif à Shawinigan pour échanger, coopérer et développer pendant tout le programme sur son projet.

6. Valorisation du projet

- la présentation des étapes de création dans le cadre d'événements publics et la participation à des temps forts
- la présence dans les supports de communication online et offline, rencontres presse, ...
- une étape de restitution sera présentée au public à la fin du programme, en vue d'ouvrir des pistes d'évolution.





CALENDRIER ET SELECTION

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **27 août 2023 avant minuit**. Une présélection sur dossier aura lieu la semaine suivante.

Les candidats retenus seront invités à présenter leur projet le jeudi 31 août 2023 entre 17h et 19h. Les quatre lauréats de l'appel à projets seront annoncés le lundi 4 septembre 2023.

A noter : 4 dates sont proposées pour visiter le FabLab et poser vos questions aux équipes (accès libre) :

- Mardi 4 juillet de 14h à 18h
- Jeudi 6 juillet de 14h à 17h
- Mercredi 19 juillet de 14h à 18h
- Vendredi 18 août de 13h à 17h

Les projets présentés seront évalués principalement sur la motivation et l'engagement des porteurs à bénéficier de cet accompagnement !

Vous êtes motivés ? candidatez !

Quelques critères seront appréciés :

- originalité et clarté du projet de recherche : approche expérimentale, recherche
- intégration d'une dimension environnementale (upcycling...) ou d'inclusion
- un projet qui représente un intérêt partagé par la communauté du FabLab afin de créer des liens
- une connaissance de l'environnement numérique
- intégration de la dimension open source
- faisabilité du projet (en terme de calendrier, budget et machines disponibles voir annexe 2)



COMMUNICATION

Les porteurs de projets lauréats seront indiqués dans la communication des partenaires de l'appel à projets. Ils devront signifier leur participation à MOBI'LAB avec la mention : « Avec le soutien de l'appel à projets MOBI'LAB en partenariat avec La Dynamo – Ville de Chambéry et le Fond Franco-Québecois de Coopération Décentralisée».

INFORMATIONS D'ACCORDS

En déposant leur projet, le porteur accepte :

- Que la Ville de Chambéry et ses partenaires communiquent sur son projet
- De documenter son projet au sein du FabLab

Il s'engage à:

- Etre disponible à l'ensemble des rendez-vous, dates, déplacements etc. (voir calendrier prévisionnel en annexe 1)
- Etre titulaire d'un passeport valide pour un départ au Québec fin octobre 2023
- Adhérer à la charte du FabLab et au règlement intérieur (voir annexe 3)
- A l'issue du projet, produire une documentation complète répertoriant le process de conception et de fabrication (argumentaire; photos; plans techniques). Cette présentation est entre autres destinée à être publiée sur les sites du FabLab et des partenaires.
- Participer à l'évaluation du projet

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats rempliront le formulaire joint. Ils pourront l'accompagner de documents complémentaires. Le projet pourra être présenté sous la forme d'esquisses, d'images 3D, de vidéo, ou tout autre moyen choisi par le porteur.

Les dossiers de candidature sont à adresser au format électronique exclusivement à Elsa Chapelle - e.chapelle@mairie-chambery.fr





ANNEXE 1: Calendrier prévisionnel

Visites du FabLab et accueil pour échanger sur l'appel à projets

Mardi 4 juillet de 14h à 18h Jeudi 6 juillet de 14h à 17h Mercredi 19 juillet de 14h à 18h Vendredi 18 août de 13h à 17h

Appel à projets

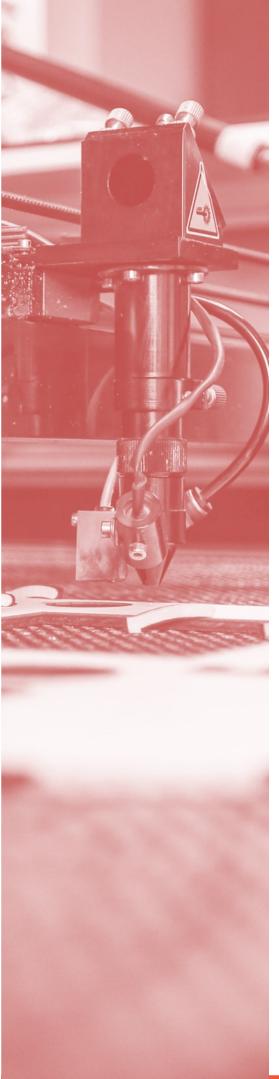
Dépôt des candidatures avant le 27 août 2023 à minuit Pitchs des candidats pré-retenus : le jeudi 31 Août entre 17h et 19h Information de la sélection des candidats : le lundi 4 septembre

Programme

Première rencontre du collectif : jeudi 7 septembre de 18h à 20h Du 8 septembre au 27 octobre : planning de propositions à réaliser collectivement selon les disponibilités des participants

Du 29 octobre au 4 novembre : séjour au Québec (sous réserve de modi-

De novembre 2023 à juin 2024 : planning selon les projets à réaliser collectivement



ANNEXES

ANNEXE 2: Les machines dispo

Machines

Grand Potter: Graphtec Ce7000-60

Grande Laser / ML1390 CO2 100W avec système de filtration AD Oracle

CNC : x-carve 1mx1m de Inventables avec option aspiration

Presse à chaud

Brodeuse numérique / Brother VR

Imprimante 3D FDM: Prusa / Ultimaker / Ender:

Imprimante 3D SLA : Phrozen Thermoformeuse / VaquForm

Electroportatif

Aspirateur de chantier défonceuse/affleureuse Scie sauteuse Perceuse Visseuse Machine à coudre Singer Futura 2400 Surjeteuse

Électronique

Kit Officiel Arduino, Kit Raspberry Fer à souder Multimètre

Autres

Outillage à main FP

Informatique

PC nécessaires pour piloter les machines Un parc PC pour les utilisateurs

FabLab mobile

Petit Potter : Graphtec Ce7000-40 Imprimante 3D : Ultimaker 2+ Connect

Petite Laser: Gweike Cloud 50W (dimension de travail 30cmx50cm envi-

ron) avec système de filtration

Caisson de transport modulable : à venir

Routeur 4G

D'autres machines sont en cours d'acquisition.



LA CHARTE

Afin de porter l'appellation de « FabLab », la structure doit respecter la charte des FabLab, mise en place par le MIT (Massahuet institut of technology). Le Dynalab a fait le choix de s'inscrire dans cette charte, en précisant toutefois ces spécificités :

Le Dynalab est avant tout un lieu municipal. Il s'inscrit donc dans la charte de la laïcité dans les services publics. Le Dynalab est installé au sein de la Dynamo, tiers-lieu labellisé Fabrique numérique de territoire, qui vise à créer des liens et des nouvelles manières de faire (en partant des besoins et des envies ; en apprenant en faisant ; en travaillant avec des acteurs multiples).

Le Dynalab poursuit trois objectifs prioritairement :

- → un objectif solidaire : le lieu est ouvert à tous, makers comme novices, jeunes comme plus âgés, hommes comme femmes. Une attention particulière sera apportée aux publics les plus éloignés du numérique.
- → un objectif pédagogique : chacun a la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences.
- → un objectif de partage : à chacun de s'approprier le lieu et de contribuer au dynamisme du Dynalab, de sa communauté et du réseau d'acteurs.

La Charte internationale des Fablabs



Qu'est-ce qu'un Fab Lab?

Les Fab Labs sont un réseau mondial de laboratoires locaux, qui dopent l'inventivité en donnant accès à des outils de fabrication numérique.

Que trouve-t-on dans un Fab Lab?

Les Fab Labs mutualisent un ensemble de ressources pour fabriquer (presque) n'importe quel objet et pour diffuser des connaissances, des savoir-faire et des projets.

Que fournit le réseau des Fab Labs ?

Une assistance opérationnelle, d'éducation, technique, financière et logistique au-delà de ce qui est disponible dans un seul lab.





Qui peut utiliser un Fab Lab?

Les Fab Labs sont disponibles comme une ressource communautaire, qui propose un accès libre aux individus autant qu'un accès sur inscription dans le cadre de programmes spécifiques.

Quelles sont vos responsabilités ?

- > Sécurité : Ne blesser personne et ne pas endommager l'équipement.
- > Fonctionnement : Aider à nettoyer, maintenir et améliorer le Lab.
- > Connaissances : Contribuer à la documentation et aux connaissances des autres

Qui possède les inventions faites dans un Fab Lab?

Les designs et les procédés développés dans les Fab Labs peuvent être protégés et vendus comme le souhaite leur inventeur, mais doivent rester disponibles de manière à ce que les individus puissent les utiliser et en apprendre. Commentaires Dynalab : cela signifie qu'un exemplaire au moins de l'invention doit être mis à disposition avec, au minimum, une documentation de fabrication complète.

Comment les entrepreneurs peuvent utiliser un Fab Lab?

Les activités commerciales peuvent être prototypées et incubées dans un Fab Lab, mais elles ne doivent pas entrer en conflit avec les autres usages, elles doivent croître au-delà du Lab plutôt qu'en son sein, et il est attendu qu'elles bénéficient à leurs inventeurs, aux Labs, et aux réseaux qui ont contribué à leur succès.







REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - Objet

Le présent Règlement Intérieur fixe les règles et recommandations relatives :

- à la discipline applicable dans le Dynalab,
- à l'hygiène et la sécurité dans le Dynalab,
- aux conditions générales d'utilisation des ressources du Dynalab.

Les utilisateurs sont appelés « les usagers » dans le présent règlement.

Artice 2 - Horaires et accès

Les permanences d'ouverture au public :

- Lundi 14h-16h, ateliers sur inscriptions
- Mercredi 17h-20h, ateliers sur inscriptions.
- Vendredi : de 17h à 20h, particuliers mineurs accompagnés ou sur dérogation.

En période de vacances scolaires, le Dynalab sera fermé certaines semaines.

Toutes les informations sont mises à jour sur le site : www.ladynamo.chambery.fr/dynalab

En dehors des permanences d'ouverture au public, le libre accès au Dynalab est règlementé. Le DynaLab pourra autoriser l'accès, sur inscription, aux personnes qui auront été habilitées.

Article 3 – Obligation des Usagers

Respect des personnes : Chaque utilisateur a droit au respect et s'oblige à respecter l'ensemble des personnes.

Toute discrimination et propos d'intolérance sont à proscrire. Les règles élémentaires de politesse doivent être respectées. Les usagers s'engagent à faire respecter les règles de courtoisie et de politesse lors de l'utilisation des ressources et d'éviter toute nuisance sonore susceptible d'entraver la concentration d'autrui.

Respect du matériel : Les usagers doivent faire une utilisation non-abusive des ressources du Dynalab.

Les biens collectifs mis à la disposition des utilisateurs doivent faire l'objet du plus grand soin. Toute dégradation des locaux ou du matériel sera sanctionnée. Elles seront facturées à l'utilisateur responsable si nécessaire.

Article 4- Sécurité

Tout utilisateur doit respecter les consignes de sécurité affichées et porter tous les équipements ou matériels qui y concourent. Les utilisateurs ne doivent pas empêcher le fonctionnement normal de la détection et de la protection incendie.

Les usagers doivent prendre toutes les mesures pour limiter les accès frauduleux, notamment :

- Ne pas divulguer, vendre ou céder leur code d'accès aux ressources du Dynalab ou en faire bénéficier un tiers,
- Informer immédiatement le fabmanageur de toute tentative d'accès frauduleux ou de tout dysfonctionnement suspect.



Il est strictement interdit de :

- Sortir un quelconque équipement (outil, matériel, consommable) du Dynalab sans autorisation des responsables.
- Emporter des supports d'installation de logiciels (CD Rom, Clé USB,...) en dehors du Dynalab.
- Installer un logiciel sur les ordinateurs du Dynalab, de quelque nature que ce soit.
- Installer un logiciel copié du Dynalab sur votre ordinateur personnel.
- Connecter au réseau du Dynalab des ordinateurs non efficacement protégés contre les virus ; tenter d'utiliser l'ordinateur de tiers, ou s'identifier en utilisant le nom ou le mot de passe d'un autre Membre.

Production des utilisateurs :

Tout utilisateur se doit de respecter les règles de propriété intellectuelle définies par la loi. Ce qui implique notamment l'interdiction de toute contrefaçon. Le Dynalab n'autorise pas la production d'objets faisant référence à la politique ou la religion. Ne seront pas autorisées les productions faisant référence aux drogues, à la pornographie ou à tout autre forme de violences.

Article 5- Hygiène et santé

Hygiène : Pour garantir le maintien de l'hygiène dans le lieu, il est interdit de manger et de boire dans le Dynalab. Des espaces sont prévus à cet effet au sein de la Dynamo.

Santé: La détention, le commerce et la consommation de produits toxiques, stupéfiants ou la possession d'objets dangereux sont strictement interdits, tout comme la consommation d'alcool et de tabac dans le bâtiment.

Article 6 – Assurance

Les usagers s'engagent à utiliser les équipements du Dynalab (matériel informatique, machines, outillage) conformément aux instructions affichées dans le lieu et celles données par le FabManager. En cas de doute sur les procédures d'utilisation d'un équipement, les usagers s'engagent à demander conseil au Fabmanager au préalable et à ne pas utiliser les équipements sans son autorisation.

La responsabilité civile du membre pourra être engagée en cas de mauvaise utilisation et/ou dommages causés au matériel ou au lieu.

Chaque utilisateur est responsable de son matériel. Le DynaLab ne sera en aucun cas tenu responsable des vols ou dégradations commises. Il est donc conseillé d'être attentif aux objets de valeur.







Article 7 : Cession de droit à l'image

En adhérant au présent règlement, tout membre autorise le Dynalab à fixer, enregistrer et reproduire son image par tous les moyens techniques connus à ce jour. L'image du membre peut donc être diffusée sur les supports choisis par le Dynalab dans un but de communication sur les activités du lieu.

Le Dynalab s'engage à ne pas céder les droits visés dans le présent contrat à qui que ce soit, sans autorisation préalable, expresse et écrite des usagers. Il est bien précisé que toute exploitation commerciale est exclue. La présente session est valable sans limite de durée.

Article 8 : Responsabilité

Chaque membre est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources du Dynablab et reconnaît que toute violation des dispositions du présent Règlement Intérieur ainsi que, plus généralement, tout dommage créé dans les locaux du Dynalab, de la Dynamo ou à des tiers, engagera sa propre responsabilité.

Tout manquement au respect du présent règlement pourra conduire le Dynalab à appliquer des sanctions qu'il jugera adaptées pouvant aller de la simple restriction jusqu'à l'exclusion définitive du Dynalab.





VILLE DE CHAMBERY

24 avenue Daniel Rops 73000 CHAMBERY

04 79 72 13 10

ladynamo@mairie-chambery.fr http://ladynamo.chambery.fr